



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW

LA CAISSE PUBLIE SON RAPPORT ANNUEL 2009

Reddition de comptes grandement améliorée

Montréal, le 15 avril 2010 – La Caisse de dépôt et placement du Québec a rendu public son rapport annuel pour l'exercice 2009 ce matin, à la suite de son dépôt à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

En plus de l'analyse détaillée des résultats financiers publiés le 25 février dernier, le rapport annuel 2009 comporte une nouvelle section rassemblant, entre autres, tous les rapports de reddition de comptes demandés par le gouvernement du Québec à la suite de la Commission parlementaire de mai 2009. Voici les faits saillants de ces rapports.

Rapport sur la contribution de la Caisse au développement économique du Québec

- La Caisse utilise trois leviers pour appuyer son action au Québec : l'investissement, les partenariats et la diffusion du savoir
- L'actif total de la Caisse dans le secteur privé québécois s'élevait à 18,7 G\$ à la fin de 2009, en hausse de 1,4 G\$ par rapport à 2008
- En 2009, la Caisse a lancé différentes initiatives pour apporter son appui aux entreprises du Québec, qui totalisent 1,6 G\$

Plan d'orientation de la Caisse

- Plan à deux volets de façon à générer les rendements attendus par nos déposants
- Premier volet qui inclut 5 priorités stratégiques établies en consultation avec nos déposants afin de bâtir des fondations solides
- Second volet axé sur une réflexion stratégique en profondeur afin d'orienter la Caisse dans l'utilisation de ses avantages comparatifs et de développement de nouveaux avantages, qui l'aideront à répondre aux attentes des déposants

Rapport sur la gestion des risques

- Implantation accélérée du plan de renforcement de la gestion des risques
- Intégration de la notion de rendement-risque au quotidien
- Renforcement des méthodologies, des outils et de l'équipe de gestion des risques
- Réduction du risque actif de 13 portefeuilles spécialisés
- Réduction du risque de liquidité et de financement

Rapport sur la politique de rémunération

- Implantation d'un programme de rémunération plus rigoureux et exigeant fondé sur le rendement à long terme (4 ans) des portefeuilles
- Introduction d'un facteur de qualité de la gestion des risques dans l'évaluation de la performance des gestionnaires de portefeuille

Rapport sur le renforcement de la gouvernance

- Révision de la composition du conseil et de la présidence de ses comités
- Intégration des nouveaux administrateurs
- Révision des rôles et responsabilités des administrateurs, ainsi que des mandats du conseil et de ses comités
- Établissement d'une relation efficace entre le conseil et la direction

Diminution importante de la rémunération incitative des hauts dirigeants

Par ailleurs, conformément à ses obligations dans la loi sur la Caisse, le rapport annuel rend également compte de la rémunération annuelle du président et chef de la direction et des cinq relevant les mieux rémunérés.

La Caisse avait indiqué lors de la présentation de ses résultats financiers plus tôt cette année que le montant total de la rémunération incitative serait coupé de quelque 50 % par rapport à 2007. La réduction finale du montant total s'élève à 52 %. Rappelons qu'aucune rémunération incitative n'a été octroyée aux employés de la Caisse en 2008.

Pour les postes de haute direction présentés au rapport annuel de cette année, la rémunération incitative atteint 1,1 M\$, comparativement à 4,6 M\$ pour 2007.

Un processus rigoureux d'analyse et de balisage a mené à la détermination de ces montants de rémunération incitative, selon deux principes :

- Payer pour la performance
 - La rémunération incitative reflète les importants progrès accomplis pour recentrer et simplifier la Caisse en 2009.
 - La Caisse a produit des résultats de placement nets de 12 G\$ pour l'année, et a surpassé son indice de référence au deuxième semestre.
 - 10 des 17 portefeuilles ont eu une très bonne performance et ont surpassé leur indice pour l'ensemble de l'année.
- Compétitivité
 - La rémunération est proportionnelle aux résultats de la Caisse. Comme la performance 2009 se situe sous la médiane, la rémunération incitative est également positionnée sous la médiane, entre les 30^e et 40^e centiles.

C'est sur cette base que les montants de rémunération incitative ont été approuvés par le comité des Ressources humaines et le conseil d'administration de la Caisse.

À PROPOS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Caisse de dépôt et placement du Québec est une institution financière qui gère des fonds provenant principalement de régimes de retraite et d'assurance publics et privés. Son actif net s'élève à 131,6 G\$ au 31 décembre 2009. Un des plus importants gestionnaires de fonds institutionnels au Canada, la Caisse investit dans les grands marchés financiers et sous forme de placements privés et d'investissements immobiliers. Pour plus de renseignements : www.lacaisse.com.

- 30 -

SOURCE ET INFORMATION :

Maxime Chagnon
Directeur principal, Communications avec les médias
Tél. : 514 847-5493